

CHAMPIONNATS D'EUROPE VETERANS 7/10 OCTOBRE 2010 – POREC -CROATIE

REGLEMENT UEJ

Document ci-joint

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Formalités auprès de la FFJDA :

Si vous souhaitez participer à la compétition référencée (cf. conditions document UEJ) vous devez faire parvenir à la FFJDA impérativement avant le : **6 SEPTEMBRE**

- soit par mail : sylvie.masson@ffjudo.com
- soit par fax : 01.40.52.16.50
- soit par courrier (A l'attention de Sylvie Masson)

Votre candidature à l'aide du document ci-joint dûment complété accompagné de la copie du certificat médical et du règlement. Si le document est envoyé par email ou fax, le règlement devra nous parvenir sous 48h maximum.

Vous serez inscrit(e) sous réserve que votre licence FFJDA 2011/2012 soit prise. Nous vous rappelons que votre passeport devra également être en règle concernant la mise à jour de votre certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo en compétition. Nous vous conseillons donc de faire le nécessaire dès maintenant.

DROITS D'INSCRIPTION UEJ – POINT 1.6 DU REGLEMENT UEJ

Vous devrez vous acquitter :

- des droits d'inscription reversés ensuite à l'UEJ par le biais de la fédération : **100 €**
- ainsi que des frais inhérents à l'établissement de la carte UEJ (Jumas) reversés ensuite à l'UEJ par le biais de la Fédération : **25 €** (sauf si vous avez déjà participé à de précédents Chpts d'Europe car la carte est valable 5 ans)

Le chèque de 125 € (ou 100 €) devra être libellé à l'ordre de la F.F.J.D.A. (merci de préciser au dos de celui-ci « Chpts d'Europe Vétérans et le ou les noms des personnes concernées »)

DEPLACEMENT HEBERGEMENT

Aucune prise en charge financière fédérale n'est prévue. Pour votre hébergement, Il vous appartient d'effectuer directement les formalités avant la date limite (voir la fiche « informations importantes »). Le prix pour les hébergements figure en page 12 du règlement.

CONTACT TELEPHONIQUE

Sylvie Masson ☎ 01.40.52.16.53